



14 Place de la Fontaine 63210 OLBY
Tél. 04.73.87.10.77
Fax 04.73.87.12.79
secretariat@olby.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
2023/18**

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION
D'ACCÈS AU PRESBYTÈRE ET SON JARDIN**

Le Maire de la commune d'OLBY :

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.362-1 et suivants et R.362-1 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il est nécessaire en raison de la dangerosité avérée des lieux, d'interdire l'accès au site du presbytère et de son jardin à toute personne autre que les propriétaires et agents communaux dûment diligents par le Maire,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er :

Il est strictement interdit à toute personne de pénétrer sur le site du presbytère et de son jardin.

ARTICLE 2 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er}, cette interdiction ne s'applique pas aux élus et agents communaux dûment diligents par le Maire

ARTICLE 3 :

Cette interdiction sera matérialisée sur place par l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté, sera affiché dans la commune d'Olby.

ARTICLE 5 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Maire de la commune sus désignée, et la Brigade de ROCHEFORT-MONTAGNE sont chargés, en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Olby, le 23 février 2023

Le Maire,
Samuel GAUTHIER